RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

PROJET DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE MASTERPRINT SOFTWARE PAR LA SOCIETE ECOFFI SOFTWARE

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2026

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

PROJET DE TRAITE DE FUSION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2026

ENTRE :

1. **Ecoffi Software**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 122, avenue de la Résistance – 93340 Le Raincy, ayant pour numéro unique d'identification 332 890 979 R.C.S. Bobigny, représentée par la société SoftNext (852 029 784 R.C.S. Bobigny – « **SoftNext** »), elle-même représentée par son directeur général, la société Axsala Investissements (891 884 371 R.C.S. Versailles – « **Axsala Investissements** »), elle-même représentée par son président, Monsieur Jérémie Vinant, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « **Ecoffi Software** » ou la « **Société Absorbante** »,

D'UNE PART,

2. **Masterprint Software**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 122, avenue de la Résistance – 93340 Le Raincy, ayant pour numéro unique d'identification 400 792 685 R.C.S. Bobigny, représentée par son président, SoftNext, elle-même représentée par son directeur général, Axsala Investissements, elle-même représentée par son président, Monsieur Jérémie Vinant, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « **Masterprint Software** » ou la « **Société Absorbée** »,

D'AUTRE PART.

Les soussignées sont ci-après désignées ensemble, sans solidarité entre elles, les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

A. <u>Principe et conditions générales de la fusion</u>

Les Parties ont décidé de procéder à la fusion-absorption de Masterprint Software par Ecoffi Software, dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce.

La Société Absorbée fera apport de l'ensemble de ses éléments d'actif à la Société Absorbante, à charge pour cette dernière de prendre en charge l'intégralité de son passif.

Si la fusion est réalisée :

- Le patrimoine de la Société Absorbée sera transmis de plein droit à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ;

- La Société Absorbante sera débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution n'entraîne novation à leur égard.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

B. Caractéristiques des sociétés participantes : Constitution – Objet – Capital

a. Présentation de la Société Absorbante

La Société Absorbante a pour objet, en France et à l'étranger :

- Les activités de conseil, d'assistance, d'analyse, d'étude, de recherche et de formation, dans le domaine de l'économie, le social, le management, la gestion, l'informatique ainsi que tout autre domaine pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un au moins de ceux précités ;

- Eventuellement, la vente, la distribution, la réalisation, l'assistance technique de tous matériels ou produits et, en particulier, de matériel et de logiciels informatiques permettant de répondre à tous problèmes relevant des domaines précités ;

- La participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ainsi que la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Elle a été immatriculée le 28 septembre 1989 pour une durée de soixante-quatorze (74) ans, expirant le 27 septembre 2063.

Son capital social est fixé à la somme de cinq cent mille (500 000) euros, divisé en vingt mille (20 000) actions de même catégorie, de vingt-cinq (25) euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Ces vingt mille (20 000) actions sont réparties comme suit entre les associés d'Ecoffi Software :

- Dix-neuf mille quarante (19 040) actions détenues par la société Cadratin Software (901 567 727 R.C.S. Toulouse), représentant 95,20 % du capital et des droits de vote d'Ecoffi Software ;

- Quatre cent quatre-vingts (480) actions détenues par Monsieur Karim Kadri, représentant 2,40 % du capital et des droits de vote d'Ecoffi Software ; et

- Quatre cent quatre-vingts (480) actions détenues par Monsieur Karim Smaïl, représentant 2,40 % du capital et des droits de vote d'Ecoffi Software.

La Société Absorbante clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

La Société Absorbante n'a pas de commissaire aux comptes.

A la date des présentes, la Société Absorbante emploie cinq (5) salariés.

b. Présentation de la Société Absorbée

La Société Absorbée a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'édition de logiciel, le conseil en gestion, l'ingénierie informatique et la formation ;

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ainsi que la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Elle a été immatriculée le 25 avril 1995 pour une durée de 99 ans, expirant le 24 avril 2094.

Son capital social est fixé à la somme de dix mille (10 000) euros, divisé en cinq cents (500) actions de même catégorie, de vingt (20) euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Ces cinq cents (500) actions sont réparties comme suit entre les associés de Masterprint Software :

- Quatre cent soixante-seize (476) actions détenues par la société Cadratin Software (901 567 727 R.C.S. Toulouse), représentant 95,20 % du capital et des droits de vote de Masterprint Software ;

- Douze (12) actions détenues par Monsieur Karim Kadri, représentant 2,40 % du capital et des droits de vote de Masterprint Software ; et

- Douze (12) actions détenues par Monsieur Karim Smaïl, représentant 2,40 % du capital et des droits de vote de Masterprint Software.

La Société Absorbée clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

La Société Absorbée n'a pas de commissaire aux comptes.

A la date des présentes, la Société Absorbée emploie trois (3) salariés.

C. Liens entre la Société Absorbante et la Société Absorbée

a. Liens en capital

Cadratin Software détient (i) la Société Absorbante à hauteur de 95,20 % de son capital social et (ii) la Société Absorbée à hauteur de 95,20 % de son capital social.

A la date des présentes, la Société Absorbante ne détient aucune action ni aucun autre titre de capital de la Société Absorbée et la Société Absorbée ne détient aucune action ni aucun autre titre de capital de la Société Absorbante.

b. Dirigeants communs

La Société Absorbante et la Société Absorbée ont toutes deux (i) SoftNext pour président et (ii) Cadratin Software pour directeur général.

c. Participations communes

A la date des présentes, la Société Absorbante et la Société Absorbée n'ont aucune participation commune.

D. Valeurs mobilières

La Société Absorbante et la Société Absorbée n'ont, chacune, émis aucune action de préférence, ni aucune obligation.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

D'une manière générale, la Société Absorbante et la Société Absorbée n'ont, chacune, émis aucune valeur mobilière donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou, de toute manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité de leur capital social.

La Société Absorbante et la Société Absorbée n'ont, chacune, émis aucune action gratuite, ni aucune option de souscription ou d'achat d'actions.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé dans les statuts respectifs de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

E. Instances représentatives du personnel

Il n'existe aucune instance représentative du personnel au sein de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIT :

1. BASES DE LA FUSION

1.1. Motifs et buts de la fusion

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont toutes deux actives dans le domaine de l'édition de logiciels.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont directement détenues par Cadratin Software, elle-même indirectement détenue par SoftNext 3, holding du pôle Tech et Logiciel de la société Dellen (484 158 779 R.C.S. Paris), groupe familial reprenant des PME performantes afin de les développer sur le long terme (le « **Groupe** »).

Dans le cadre d'un schéma général de simplification et de rationalisation, il a été décidé de fusionner les Parties, ce qui permettra une diminution du nombre de structures juridiques composant le Groupe et du coût de gestion y afférent.

1.2. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes de la Société Absorbante et de la Société Absorbée utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la dernière date de clôture des exercices sociaux des Parties, soit le 31 décembre 2025 (**Annexe 1.2**).

Les comptes de la Société Absorbante clos au 31 décembre 2025 ont été arrêtés et approuvés par l'assemblée générale du 21 septembre 2026.

Les comptes de la société Absorbée clos au 31 décembre 2025 ont été arrêtés et approuvés par l'assemblée générale du 21 septembre 2026.

Les derniers comptes sociaux annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée étant clos depuis plus de six (6) mois, la Société Absorbante et la Société Absorbée ont, conformément aux dispositions de l'article R. 236-4 du Code de commerce, chacune, établi une situation comptable intermédiaire au 30 juin 2026, soit à une date antérieure de moins de trois (3) mois à celle du présent projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (**Annexe 1.2 bis**).

1.3. Date d'effet de la fusion – Date de réalisation définitive de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura un effet rétroactif au 1er janvier 2026, premier jour de l'exercice en cours de la Société Absorbée.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 5° du Code de commerce, les opérations réalisées par la Société Absorbée à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion, soit à la date de son approbation du présent projet de fusion par les associés de la Société Absorbante (la « **Date de Réalisation** »).

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-9 I alinéas 5 et 6 du même code, le président de la Société Absorbante et de la Société Absorbée informera leurs associés respectifs de toute modification importante de leur actif et de leur passif intervenue après la date des présentes.

1.4. Méthode d'évaluation

Conformément aux dispositions des articles 743-1 et suivants du Plan comptable général, qui imposent la méthode de valorisation à la valeur comptable lorsque l'opération implique des sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante devraient, en principe, être transmis pour leur valeur nette comptable.

Toutefois, et en application des dispositions de l'article 743-3 du Plan comptable général, l'actif net apporté dans le cadre de la présente opération de fusion étant insuffisant pour permettre la libération du capital social, les éléments d'actif et de passif apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante doivent être évalués à leur valeur réelle (**Annexe 1.4**).

1.5. Régime juridique

La fusion de la Société Absorbée par la Société Absorbante est placée sous le régime des articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce régissant les fusions en général.

1.6. Commissaire aux apports

Conformément aux dispositions de l'article L 236-10 II du Code de commerce, les associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont décidé (i) de renoncer à la nomination d'un commissaire à la fusion et (ii) de nommer, en application de l'article L. 236-10 III du Code de commerce, Monsieur Florent Belliard, demeurant [redacted] inscrit sur la liste des commissaires aux comptes depuis 2002 sous le numéro 66251045, en qualité de commissaire aux apports.

Monsieur Florent Belliard a été chargé, sous sa responsabilité, (i) d'apprécier la valeur des apports en nature et (ii) d'établir un rapport, qui sera mis à la disposition des associés de la Société au plus tard trente (30) jours avant la Date de Réalisation et déposé au greffe du Tribunal de commerce de Bobigny au plus tard huit (8) jours avant la Date de Réalisation.

2. APPORT-FUSION DE LA SOCIETE ABSORBEE A LA SOCIETE ABSORBANTE

Monsieur Jérémie Vinant, agissant au nom et pour le compte de la Société Absorbée, autorise, sous les garanties ordinaires et de droit ci-après stipulées, l'apport à la Société Absorbante de tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de la Société Absorbée, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations réalisées depuis le 1er janvier 2026 jusqu'à la Date de Réalisation.

Le patrimoine de la Société Absorbée devant être intégralement dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à cette date, l'énumération ci-après a un caractère indicatif et non limitatif.

A la date d'effet choisie pour la fusion (1er janvier 2026), l'actif et le passif de la Société Absorbée, dont la transmission à la Société Absorbante est prévue, consistent dans les éléments ci-après énumérés et évalués comme suit :

2.1. Actif transmis par la Société Absorbée

L'actif de la Société Absorbée dont la transmission est prévue au profit de la Société Absorbante comprenait, au 31 décembre 2025, date de l'arrêté des comptes de la Société Absorbée utilisés pour la présente opération, les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués à leur valeur réelle à la date des présentes :

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

POSTES DU BILAN	VO	A/P	VNC	Valeur réelle
ACTIF CIRCULANT				
Concessions, brevets licences	0 €	0 €	0 €	2 805 764 €
Total des immobilisations incorporelles :	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**2 805 764 €**
ACTIF CIRCULANT				
Créances :				
- Créances clients et comptes rattachés	20 981,28 €	0 €	20 981,28 €	20 981,28 €
- Autres créances	14,16 €	0 €	14,16 €	14,16 €
Total des créances :	**20 995,44 €**	**0 €**	**20 995,44 €**	**20 995,44 €**
Divers :				
- Disponibilités	155 745,52 €	0 €	155 745,52 €	155 745,52 €
Total des divers :	**155 745,52 €**	**0 €**	**155 745,52 €**	**155 745,52 €**
Total de l'actif circulant :	**176 740,96 €**	**0 €**	**176 740,96 €**	**176 740,96 €**
Comptes de régularisation :				
- Charges constatées d'avance	436 €	0 €	436 €	436 €
Total du compte de régularisation :	**436 €**	**0 €**	**436 €**	**436 €**
TOTAL GENERAL :	**177 176,96 €**	**0 €**	**177 176,96 €**	**2 982 940,96 €**

Le montant total de l'actif de la Société Absorbée, dont la transmission à la Société Absorbante est prévue, ressort ainsi à : **2 982 940,96 €**.

2.2. Passif transmis par la Société Absorbée

Le passif dont la transmission est prévue à la charge de la Société Absorbante comprenait, au 31 décembre 2025, date d'arrêté des comptes de la Société Absorbée utilisés pour la présente opération, les éléments ci-après désignés sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative.

Dettes	Solde au 31 décembre 2025
Dettes fiscales et sociales	82 940,96 €
Montant total des dettes :	**82 940,96 €**

Le montant total du passif de la Société Absorbée, dont la transmission à la Société Absorbante est prévue, ressort ainsi à : **82 940,96 €**.

Aucune distribution de dividendes ni de réserves n'a été décidée depuis le 1er janvier 2026.

Conformément aux stipulations ci-dessus, tout passif supplémentaire apparu dans la Société Absorbée entre le 1er janvier 2026 (inclus) et la Date de Réalisation, ainsi que, plus généralement, tout passif qui, afférant à la Société Absorbée, et non connu ou non prévisible à ce jour, viendrait à apparaître ultérieurement, sera pris en charge et acquitté par la Société Absorbante en lieu et place de la Société Absorbée.

Il est également précisé qu'il n'existe aucun engagement hors bilan contracté par la Société Absorbée.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

Monsieur Jérémie Vinant, agissant au nom de la Société Absorbée, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 décembre 2025 est exact et sincère.

2.3. Actif net apporté par la Société Absorbée

Montant total de l'actif de la Société Absorbée :	2 982 940,96 €
Montant total du passif de la Société Absorbée :	82 940,96 €
Actif net apporté :	**2 900 000 €**

Le montant total de l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante ressort ainsi à : **2 900 000 €**.

3. REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION DE LA SOCIETE ABSORBEE A LA SOCIETE ABSORBANTE

3.1. Détermination de la parité d'échange des droits sociaux

La parité d'échange a été déterminée en fonction du rapport des valeurs respectives des droits sociaux de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, tel que précisé en annexe 1.4 du présent projet de traité de fusion.

Les Parties ont convenu de fixer la parité d'échange à environ trente virgule vingt-quatre (30,24) actions de la Société Absorbante pour une (1) action de la Société Absorbée.

3.2. Augmentation de capital corrélative

En rémunération de l'apport qui lui est consenti, la Société Absorbante procèdera, à la Date de Réalisation, à une augmentation de capital d'un montant nominal total de trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent cinquante (377 950) euros, par l'émission de quinze mille cent dix-huit (15 118) actions ordinaires émises au pair, soit à vingt-cinq (25) euros chacune, à attribuer aux associés de la Société Absorbée dans les proportions suivantes :

- Quatorze mille trois cent quatre-vingt-douze (14 392) actions ordinaires au profit de Cadratin Software, en échange des quatre cent soixante-seize (476) actions ordinaires qu'elle détient dans le capital social de la Société Absorbée ;

- Trois cent soixante-trois (363) actions ordinaires au profit de Monsieur Karim Kadri, en échange des douze (12) actions ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société Absorbée ; et

- Trois cent soixante-trois (363) actions ordinaires au profit de Monsieur Karim Smaïl, en échange des douze (12) actions ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société Absorbée.

Le capital social de la Société Absorbante sera ainsi augmenté de la somme de trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent cinquante (377 950) euros pour le porter de cinq cent mille (500 000) euros à huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent cinquante (877 950) euros.

3.3. Date de jouissance et droits attachés aux actions nouvelles

Les quinze mille cent dix-huit (15 118) actions ordinaires nouvelles émises par la Société Absorbante porteront jouissance à la Date de Réalisation. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction,

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la Société Absorbante ou lors de sa liquidation.

3.4. Rompus

Dans le cas où les associés de la Société Absorbée ne posséderaient pas le nombre d'actions nécessaires pour obtenir sans rompus les actions de la Société Absorbante correspondante, il sera procédé à l'achat ou à la vente du nombre d'actions nécessaires à cet effet.

3.5. Prime de fusion

La différence entre (i) la valeur de l'actif net apporté (2 900 000 €) et (ii) le montant nominal de ladite augmentation de capital (377 950 €), soit la somme de deux millions cinq cent vingt-deux mille cinquante (2 522 050) euros, constituera une prime de fusion, laquelle sera comptabilisée au passif du bilan de la Société Absorbante et sur laquelle porteront les droits de tous les associés, anciens et nouveaux, de la Société Absorbante.

Il est précisé qu'il sera proposé aux associés de la Société Absorbante, dans le cadre de leur décision relative à l'approbation de la fusion, d'autoriser le président de la Société Absorbante (avec faculté de subdélégation) à :

- Imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion, ainsi que toutes sommes nécessaires à la reprise des engagements de la Société Absorbée par la Société Absorbante ;

- Prélever sur la prime de fusion la somme nécessaire pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après réalisation de la fusion ;

- Prélever sur la prime de fusion tout passif omis ou non révélé concernant les biens transférés.

4. CONDITIONS DES APPORTS

4.1. Propriété – Jouissance – Rétroactivité

4.1.1. La Société Absorbante sera propriétaire des biens et droits immobiliers et mobiliers apportés par la Société Absorbée, en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de cette société, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Ainsi qu'il a été indiqué à l'article 1.3 ci-avant, la présente fusion aura un effet rétroactif au 1er janvier 2026. Par conséquent, le patrimoine de la Société Absorbée devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation, toutes les opérations actives et passives dont les biens transmis auront pu faire l'objet entre le 1er janvier 2026 et la Date de Réalisation seront considérées de plein droit comme ayant été réalisées pour le compte exclusif de la Société Absorbante.

4.1.2. L'ensemble du passif de la Société Absorbée à la Date de Réalisation, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnées par la dissolution de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

4.1.3. Il est précisé que :

- La Société Absorbante assumera l'intégralité des dettes et charges de la Société Absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1er janvier 2026 et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Absorbée ;

- S'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la Société Absorbante serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

4.2. Charges et conditions

4.2.1. En ce qui concerne la Société Absorbante

Les présents apports de la Société Absorbée sont réalisés sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que Monsieur Jérémie Vinant, agissant au nom de la Société Absorbante, oblige celle-ci à accomplir et exécuter, à savoir :

La Société Absorbante prendra les biens et droits de la Société Absorbée et notamment le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation.

La Société Absorbante bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. qui ont pu ou pourront être allouées à la Société Absorbée.

Elle accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits composant le patrimoine de la Société Absorbée et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

En particulier, elle fera son affaire des oppositions qui pourraient être faites par tous créanciers à la suite de la publicité du présent projet, qui sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur ; elle fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient formulées.

La Société Absorbante exécutera à compter de la même date tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés par la Société Absorbée, ainsi que tous abonnements quelconques qui auraient pu être contractés par la Société Absorbée. Elle exécutera, notamment, comme la Société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à sa charge, sans recours contre cette dernière.

La Société Absorbante se conformera aux lois, règlements et usages concernant l'exploitation apportée par la Société Absorbée et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Absorbée.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits, objet de l'apport-fusion de la Société Absorbée.

La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

D'une manière générale, elle sera débitrice de tous les créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

En application de l'article 163 de l'annexe II du Code général des impôts, la Société Absorbante devra faire le cas échéant son affaire personnelle des investissements à effectuer au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction, en ce qui concerne les salaires payés par la Société Absorbée pour la période écoulée depuis la réalisation des derniers investissements obligatoires.

La Société Absorbante aura, après la réalisation définitive de la fusion, tous pouvoirs pour, en lieu et place de la Société Absorbée, relativement aux biens et droits apportés ou au passif pris en charge, intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces décisions.

En tant que de besoin, la Société Absorbante reprendra l'ensemble du personnel de la Société Absorbée – à savoir : trois (3) salariés – tel qu'identifié préalablement entre les Parties et visé dans un acte séparé. Conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail, la Société Absorbante sera, par le seul fait de la réalisation de la présente fusion, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des stipulations des contrats de travail et des dispositions conventionnelles applicables existant au jour du transfert liant la Société Absorbée.

La Société Absorbante disposera seule des droits de propriété intellectuelle à compter de la réalisation définitive de la présente fusion.

4.2.2. <u>En ce qui concerne la Société Absorbée</u>

Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte. Monsieur Jérémie Vinant, agissant au nom de la Société Absorbée, s'oblige à :

- Fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions ;

- Faire établir, à première réquisition de la Société Absorbante, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement ;

- Remettre et livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant ;

- Faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés le cas échéant à la Société Absorbée.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

La Société Absorbée s'interdit formellement jusqu'à la réalisation définitive de la fusion (si ce n'est avec l'agrément de la Société Absorbante) d'accomplir tout acte de disposition relatif aux biens apportés et de signer tout accord, traité ou engagement quelconque la concernant sortant du cadre de la gestion courante, et en particulier de contracter aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante au plus tard à la date de la fusion.

4.2.3. Engagements réciproques

La Société Absorbée et la Société Absorbante conviennent expressément que, pendant toute la durée de la réalisation de la fusion, la Société Absorbée se concertera avec la Société Absorbante et réciproquement sur leur politique générale et qu'en particulier, aucune d'elles ne prendra, sans l'accord de l'autre, d'engagements susceptibles de modifier de manière significative la consistance de son actif ou l'importance de son passif, en dehors de ceux résultant des opérations de gestion courante.

Il est précisé, en tant que de besoin, que les contrats conclus entre la Société Absorbante et la Société Absorbée en vigueur à la Date de Réalisation, prendront fin de plein droit, sans aucune formalité, à cette date du fait de la fusion-absorption de la seconde par la première société.

5. DECLARATIONS GENERALES

5.1. Déclarations générales

Monsieur Jérémie Vinant, agissant au nom de la Société Absorbée, déclare que :

- Le patrimoine de la Société Absorbée n'est menacé d'aucune confiscation ou d'autre mesure d'expropriation ;

- La Société Absorbée entend transmettre à la Société Absorbante l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception ni réserve ; en conséquence, la Société Absorbée prend l'engagement formel, au cas où se révèleraient ultérieurement des éléments omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de leur transmission par acte complémentaire, étant entendu que toute erreur ou omission ne serait pas susceptible de modifier la valeur nette globale du patrimoine transmis ;

- La Société Absorbée n'est pas et n'a jamais été en procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire ;

- La Société Absorbée ne fait pas actuellement, ni susceptible de faire ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité ;

- La Société Absorbée est valablement propriétaire de son fonds de commerce ;

- Les biens apportés ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créanciers nantis, ni d'hypothèque ou gage quelconque.

5.2. Déclarations sur les droits de propriété intellectuelle

Monsieur Jérémie Vinant, agissant au nom de la Société Absorbée, déclare que cette dernière a un droit exclusif, soit par la propriété directe, soit par le bénéfice d'une licence ou d'un transfert, sur tous les droits de propriété intellectuelle utilisés et/ou nécessaires pour l'exploitation de son activité (**Annexe 5.2**).

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

6. STIPULATIONS SPECIFIQUES AUX DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

En ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle protégés visés en Annexe 5.2 du présent projet de traité de fusion, la Société Absorbante disposera seule de la propriété et de tous droits y afférents, à compter de la Date de Réalisation.

7. DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Du fait de la transmission universelle de patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à la Date de Réalisation.

Du fait de la reprise, par la Société Absorbante, de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

8. REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION – CONDITIONS SUSPENSIVES

8.1. Conditions suspensives

La réalisation définitive de la fusion est soumise :

(i) à l'expiration du délai d'opposition des créanciers respectifs de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, conformément aux dispositions de l'article R. 236-11 du Code de commerce ;

(ii) à l'approbation de la fusion par voie d'absorption de la Société Absorbée par décisions des associés de la Société Absorbée ; et

(iii) à l'approbation de la fusion par voie d'absorption de la Société Absorbée par décisions des associés de la Société Absorbante.

8.2. Réalisation

La Fusion sera réalisée à la Date de Réalisation, sous réserve de la réalisation de (ou de la renonciation à) la dernière des conditions suspensives avant cette date ou, à défaut, le jour de la réalisation de (ou de la renonciation à) la dernière des conditions suspensives.

A défaut de réalisation des (ou de la renonciation aux) conditions suspensives le 31 décembre 2026 (inclus) au plus tard, le présent projet de traité de fusion sera, sauf prorogation de ce délai ou renonciation auxdites conditions suspensives, considéré comme nul et non avenu, sans qu'il y ait lieu au paiement d'une quelconque indemnité de part et d'autre, sauf prorogation de ce délai, ou sauf à ce que la Société Absorbée et la Société Absorbante aient renoncé à se prévaloir avant cette date de la ou des condition(s) suspensive(s) non réalisée(s).

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation en conséquence de la transmission de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante. La Société Absorbée se trouvera dissoute à la Date de Réalisation.

9. REGIME FISCAL

9.1. Stipulations générales

9.1.1. Rétroactivité

Ainsi qu'il résulte des articles ci-avant, la fusion prend effet le 1er janvier 2026.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

Les Parties reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte, outre les effets comptables et juridiques de la rétroactivité, un effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

Les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis le 1er janvier 2026 par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

En application de ce qui précède, la Société Absorbante prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats et de liquider l'impôt, au titre de l'exercice en cours, tant en raison de sa propre activité que de celle exercée par la Société Absorbée depuis le 1er janvier 2026.

9.1.2. Engagements déclaratifs généraux

Monsieur Jérémie Vinant, agissant au nom de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, oblige celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports réalisés à titre de fusion, dans les conditions ci-après.

9.2. Impôt sur les sociétés

Monsieur Jérémie Vinant, agissant au nom de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, déclare soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts et engage la Société Absorbante et la Société Absorbée, qu'il représente, à respecter les prescriptions dudit article.

A cet effet, Monsieur Jérémie Vinant, agissant au nom de la Société Absorbante, engage expressément la Société Absorbante à respecter les prescriptions légales à cet égard et pour autant que ces dispositions trouveront à s'appliquer, et notamment à :

(i) Reprendre à son passif s'il en existe, d'une part, les provisions qui se rapportent à la Branche d'Activité apportée, dont l'imposition est différée chez l'Apporteur, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'Apport, et d'autre part, la réserve spéciale où l'Apporteur a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10 %, de 15 %, de 18 %, de 19 % ou de 25 % ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 (article 210 A, 3-a du Code général des impôts) ;

(ii) Se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats et plus-values dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A, 3-b du Code général des impôts) ;

(iii) Calculer les plus-values ultérieurement réalisées à l'occasion de la cession à l'avenir des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées, ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions du 6 de l'article 210 A du Code général des impôts, d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée à la Date de Réalisation (article 210 A, 3-c du Code général des impôts) ;

(iv) Réintégrer, le cas échéant, dans ses bénéfices imposables, les plus-values dégagées par l'apport des biens amortissables et ce, en bénéficiant de l'étalement prévu par les dispositions légales et les instructions administratives en cette matière ; en cas de cession d'un bien amortissable, réintégrer immédiatement dans le résultat la fraction de la plus-value afférente au bien cédé qui n'a pas encore été réintégrée ;

(v) Inscrire, en tant que de besoin, à son bilan les éléments autres que les immobilisations (les titres exclus du régime des plus-values à long terme étant assimilés à des éléments de l'actif immobilisé pour l'application du régime de faveur) pour la valeur qu'ils avaient, du point de

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée. A défaut, la Société Absorbante comprendra, dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A, 3-e du Code général des impôts) ;

(vi) Conserver l'activité à l'origine des déficits chez la Société Absorbée dont le transfert devrait être demandé auprès de l'Administration fiscale, pendant un délai minimal de trois ans, sans faire l'objet, pendant cette période, de changement significatif, notamment en termes de clientèle, d'emploi, de moyens d'exploitation effectivement mis en œuvre, de nature et de volume d'activité ;

(vii) Se substituer aux engagements de la Société Absorbée en ce qui concerne les actifs réévalués apportés par elle. D'une manière plus générale, elle s'engage à se substituer à tout engagement de nature fiscale qui aurait pu être souscrit par la Société Absorbée concernant les biens apportés ;

(viii) Se substituer, en tant que de besoin, à la Société Absorbée pour le respect du délai de conservation de deux ans des titres de participation reçus dans le cadre de la fusion et acquis moins de deux ans avant l'opération, tel qu'il résulte de l'article 145 du CGI et de l'article 55 de l'annexe II du CGI et pour lequel ce délai n'aurait pas atteint son terme ;

(ix) Reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée afférentes aux éléments d'actif qui lui sont transférés en distinguant à son bilan la valeur d'origine des biens, les amortissements et provisions pour dépréciation antérieurement dotées par la Société Absorbée au titre desdits biens. A cet égard, la Société Absorbante s'engage à continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée conformément à la doctrine administrative (BOI-IS-FUS-30-20 publié le 15 avril 2020).

La Société Absorbante devra joindre à ses déclarations de résultat l'état de suivi des titres transférés, dans les mêmes conditions que la Société Absorbée, conformément aux dispositions prévues au a) ter du I de l'article 219 du Code général des impôts.

En outre, la Société Absorbante s'engage à accomplir, pour son propre compte ainsi que pour le compte de la Société Absorbée, les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code général des impôts.

Monsieur Jérémie Vinant, agissant au nom de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, s'engage ainsi à joindre, aux déclarations de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies-I du Code général des impôts, conforme au modèle fourni par l'administration fiscale et faisant apparaître pour chaque nature d'élément transmis (immobilisations amortissables, immobilisations non amortissables, éléments d'actif autres que les immobilisations) les renseignements nécessaires au calcul des résultats imposables lors de la cession ultérieure de ces éléments.

Monsieur Jérémie Vinant, agissant au nom de la Société Absorbante, s'engage également, en ce qui concerne cette dernière, à tenir à la disposition de l'administration le registre spécial des plus-values sur éléments d'actif non amortissables prévu à l'article 54 septies-II du Code général des impôts, et faisant apparaître à la date de la fusion la nature des biens transférés, leur valeur comptable d'origine, leur valeur fiscale à retenir pour le calcul des plus-values ultérieures ainsi que leur valeur de transfert.

D'une manière générale, la Société Absorbante s'engage à procéder à toutes déclarations propres à bénéficier des régimes ci-avant exposés.

9.3. <u>Opérations antérieures</u>

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

La Société Absorbante s'engage également, le cas échéant, à reprendre à son compte les engagements, qui se rapporteraient à des éléments transmis dans le cadre de la présente opération, souscrits par la Société Absorbée dans le cadre de précédentes opérations de fusion, de scission, d'apport partiel d'actifs ou de dissolution sans liquidation effectuées par la Société Absorbée ou faites au profit de cette dernière et placées sous le régime fiscal de faveur prévu en matière d'impôt sur les sociétés aux articles 210 A à 210 C du Code général des impôts mais également soumis à tout régime fiscal dérogatoire prévu en matière de droits d'enregistrement ou de taxes sur le chiffre d'affaires.

9.4. Taxe sur la valeur ajoutée

Les Parties assujetties à la TVA déclarent que la présente opération est soumise de droit au régime de dispense de taxation prévu par l'article 257 bis du CGI, dès lors que la fusion emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de cet article.

La dispense de taxation s'applique à l'ensemble des biens et des services qui appartiennent à l'universalité transmise, à savoir :

- Aux transferts de marchandises neuves et d'autres biens détenus en stocks ;

- Aux transferts de biens mobiliers corporels d'investissement qui ont ouvert droit à déduction complète ou partielle de la TVA lors de leur achat, acquisition intracommunautaire, importation ou livraison à soi-même ;

- Aux transferts de biens mobiliers incorporels d'investissement ; et

- Aux transferts d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à la doctrine administrative (BOFIP BOI-TVA-DECLA-20-30-20), la Société Absorbée et la Société Absorbante devront mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera alors mentionné sur la ligne « Autres opérations non-imposables ».

La Société Absorbante sera ainsi subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis du Trésor public, notamment dans l'obligation de procéder à toutes les régularisations auxquelles aurait dû procéder la Société Absorbée si elle avait continué son exploitation.

La Société Absorbante bénéficiera le cas échéant, au jour de la réalisation de l'apport, du crédit de TVA dont la Société Absorbée pourra disposer.

Conformément à la doctrine administrative (BOI-TVA-DED-50-20-20), le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont la Société Absorbée disposerait à la date où elle cessera juridiquement d'exister sera purement et simplement transféré à la Société Absorbante, qui sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée.

Enfin, la Société Absorbée transférera, le cas échéant, à la Société Absorbante la créance de TVA qu'elle détient sur le Trésor.

La Société Absorbante s'engage à cet égard à adresser au service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence à la présente déclaration, et dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera le cas échéant transféré et s'engage à en fournir la justification comptable.

9.5. Enregistrement

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

Pour l'enregistrement du présent acte, Monsieur Jérémie Vinant, agissant au nom de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, déclare que la Société Absorbante et la Société Absorbée étant soumises à l'impôt sur les sociétés, la présente opération est placée sous le régime fiscal défini au I de l'article 816 du Code général des impôts.

En conséquence, la fusion sera enregistrée gratuitement.

La prise en charge du passif dont sont grevés les apports est exonérée de tous droits et taxes de mutation.

9.6. Contribution économique territoriale – Taxe foncière

Au regard de la contribution économique territoriale et de la taxe foncière, la Société Absorbante sera subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée, uniquement dans la limite des dispositions légales et de la doctrine administrative y afférente.

9.7. Taxe sur les salaires, taxes d'apprentissage, participation des employeurs à la formation professionnelle continue

Au regard de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue, la Société Absorbante sera subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée.

La Société Absorbante s'engage, en tant que de besoin, à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe sur les salaires, de la taxe relative à la formation continue pouvant être dues par la Société Absorbée à compter de la Date de Réalisation.

9.8. Autres stipulations fiscales

Plus généralement, la Société Absorbante se substituera de plein droit à la Société Absorbée et, en conséquence, sera purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée pour toutes les autres charges et obligations fiscales générées au titre de l'exploitation de la Société Absorbée.

10. STIPULATIONS DIVERSES

10.1. Formalités

La Société Absorbante :

- Remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion ;

- Fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes les administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés ;

- Devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux ;

- Remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

10.2. Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée ainsi que les livres de comptabilité, les

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

10.3. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante.

10.4. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, Monsieur Jérémie Vinant, ès-qualités, élit domicile aux sièges sociaux respectifs des Parties.

10.5. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

10.6. Droit applicable – Juridiction compétente

Le présent projet de traité de fusion est exclusivement régi et interprété selon le droit français.

Tous les litiges résultant de ou relatifs au présent projet de traité de fusion (y compris, de manière non exhaustive, les litiges relatifs à la signature, la validité, l'interprétation, l'application, l'exécution ou l'inexécution, la résiliation des présentes ou les obligations postérieures à la résiliation des présentes) seront de la compétence exclusive du Tribunal des activités économiques de Paris.

10.7. Signature électronique

De convention expresse valant convention de preuve, et conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, les Parties sont convenues de signer électroniquement le traité de fusion par le biais de l'autorité de certification DocuSign® qui assurera, le cas échéant, la sécurité et l'intégrité des copies numériques du présent traité de fusion dans les conditions prévues par les lois applicables. Les Parties s'accordent expressément pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que celle de leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service DocuSign®.

Les Parties reconnaissent que (a) l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite lorsque le présent acte, signé électroniquement, est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, et que (b) ce procédé permet à chaque Partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil.

Chacune des Parties reconnait et accepte que sa signature du présent traité de fusion via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des Lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette Partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent acte à cet égard.

La signature électronique par les Parties emporte accord de ces dernières sur le contenu de l'intégralité du présent traité de fusion.

Fait par signature électronique,

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

Le 30 septembre 2026.

Ecoffi Software
Représentée par SoftNext
Elle-même représentée
par Axsala Investissements
Elle-même représentée par Jérémie Vinant
Société Absorbante



SIGNATURE

Masterprint Software
Représentée par SoftNext
Elle-même représentée
par Axsala Investissements
Elle-même représentée par Jérémie Vinant
Société Absorbée



SIGNATURE

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.2	:	Comptes d'Ecoffi Software et de Masterprint Software au 31 décembre 2025 ;
Annexe 1.2 bis	**:**	Situations comptables intermédiaires d'Ecoffi Software et de Masterprint Software arrêtées au 30 juin 2026 ;
Annexe 1.4	**:**	Méthode d'évaluation de l'apport-fusion – Rémunération de l'apport-fusion ;
Annexe 5.2	**:**	Liste des droits de propriété intellectuelle de la Société Absorbée.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

Annexe 1.2

Comptes d'Ecoffi Software et de Masterprint Software au 31 décembre 2025

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

SARL ECOFFI SOFTWARE

122 AVENUE DE LA RESISTANCE

93340 LE RAINCY

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 6202A SIRET : 33289097900047

CABINET SECOMEX
51 BIS AVENUE DE CEINTURE Tél [redacted]

95880 ENGHIEN-LES-BAINS

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

SOMMAIRE

000078 - SARL ECOFFI SOFTWARE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS	**3**
Attestation	**4**
Bilan Actif	**5**
Bilan Passif	**6**
Compte de résultat	**7**
IMPRIMES FISCAUX	**9**
Réel Normal	**10**

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

COMPTES ANNUELS

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SARL ECOFFI SOFTWARE

Pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	**2 195 481,40 €**
Chiffre d'affaires	**1 930 561,42 €**
Résultat net comptable	**397 046,77 €**

Fait à ENGHIEN LES BAINS,
Le 02/04/2026.

DOCEUL NORA,
Expert-comptable.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

BILAN ACTIF

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	3 868,84	3 868,84				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,03		0,23
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	27 226,74	26 617,01	609,73		4 328,18	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**31 095,58**	**30 485,85**	**609,73**	**0,03**	**4 328,18**	**0,23**
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				18,17		21,86
Créances Clients et comptes ratt.	410 453,81	17 195,00	393 258,81		395 275,75	
Autres créances	5 731,15		5 731,15		24 555,54	
Charges constatées d'avance	7 600,60		7 600,60		2 961,81	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	1 788 281,11		1 788 281,11	81,45	1 493 795,70	77,76
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**2 212 066,67**	**17 195,00**	**2 194 871,67**	**99,97**	**1 916 588,80**	**99,77**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**2 243 162,25**	**47 680,85**	**2 195 481,40**	**100**	**1 920 916,98**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*399 155,92*					

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

BILAN PASSIF

000078 - SARL ECOFFI SOFTWARE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 500 000,00)		500 000,00	22,77	500 000,00	26,03
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			2,43		2,81
Réserve légale		50 000,08		50 000,08	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		3 247,73		3 976,82	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		397 046,77	18,08	294 270,91	15,32
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**950 294,58**	**43,28**	**848 247,81**	**44,16**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		18 881,28	0,86	1 864,11	0,10
Dettes fiscales et sociales		350 963,37	15,99	300 803,72	15,66
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		95 347,01	4,34	7 308,60	0,38
Produits constatés d'avance		779 995,16	35,53	762 692,74	39,70
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**1 245 186,82**	**56,72**	**1 072 669,17**	**55,84**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**2 195 481,40**	**100**	**1 920 916,98**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*1 245 186,82*			

Voir l'attestation du professionnel de l'expertise comptable

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

COMPTE DE RÉSULTAT

000078 - SARL ECOFFI SOFTWARE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	1 930 561,42	1 648 145,29	282 416,13	17,14
Montant net du chiffre d'affaires	**1 930 561,42**	**1 648 145,29**	**282 416,13**	**17,14**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 822,00		2 822,00	
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	353,72		353,72	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**1 933 737,14**	**1 648 145,29**	**285 591,85**	**17,33**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.	212 459,62	103 038,38	109 421,24	106,19
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	173 318,30	176 551,17	-3 232,87	-1,83
Impôts, taxes et versements assimilés	3 772,37	3 402,00	370,37	10,89
Salaires	749 323,29	731 511,92	17 811,37	2,43
Cotisations sociales	289 146,95	281 044,85	8 102,10	2,88
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 718,45	7 119,00	-3 400,55	-47,77
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	900,00		900,00	
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	3 889,19		3 889,19	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**1 436 528,17**	**1 302 667,32**	**133 860,85**	**10,28**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**497 208,97**	**345 477,97**	**151 731,00**	**43,92**
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	26 519,80	41 056,00	-14 536,20	-35,41
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**26 519,80**	**41 056,00**	**-14 536,20**	**-35,41**
Charges financières				

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

COMPTE DE RÉSULTAT

000078 - SARL ECOFFI SOFTWARE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	**26 519,80**	**41 056,00**	**-14 536,20**	**-35,41**
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**523 728,77**	**386 533,97**	**137 194,80**	**35,49**
Produits exceptionnels (VII)		167,01	-167,01	-100,00
Charges exceptionnelles (VIII)		7,07	-7,07	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**159,94**	**-159,94**	**-100,00**
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	126 682,00	92 423,00	34 259,00	37,07
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**1 960 256,94**	**1 689 368,30**	**270 888,64**	**16,03**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**1 563 210,17**	**1 395 097,39**	**168 112,78**	**12,05**
BÉNÉFICE OU PERTE	**397 046,77**	**294 270,91**	**102 775,86**	**34,93**

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

IMPRIMES FISCAUX

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2026
cerfa
N° 11084*28
Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Exercice ouvert le	01/01/25	et clos le	31/12/25	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL ECOFFI SOFTWARE 122 AVENUE DE LA RESISTANCE 93340 LE RAINCY	
SIRET 3 3 2 8 9 0 9 7 9 0 0 0 4 7	Mél :
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Conseil en systèmes et logiciels informa — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	481 229	Déficit			
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Autres dispositifs ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A ☐
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies* ☐	Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies* ☐	France ruralités revitalisation FRR, *art. 44 quindecies A* ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % :

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)* ☐

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : | Chiffre d'affaires : | Taux d'imposition :

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : | Taux d'imposition :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [X] NON [] — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CABINET SECOMEX 51 BIS AVENUE DE CEINTURE 95880 ENGHIEN-LES-BAINS	
Tél : [redacted]	***Tél :***

Examen de conformité fiscale (ECF)	***prestataire :***	Identité du déclarant :
		Date : 23/04/26 Lieu : LE RAINCY
		Qualité et nom du signataire : GERANT KARIM KADRI
		Signature :

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2026 ISACOMPTA

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	295 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	295 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	295 000

H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :
* SARL, tous les associés ;
* SCA, associés gérants;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

1	2	3	4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	6 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Rembour-sements	7 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	8 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Rembour-sements
KADRI KADRI CHADIA 16 ALLEE GERMAINE 93190 LIVRY-GARGAN ASSOCIE	5200	2025	77 778				
KADRI KADRI KARIM 12 AVENUE LAMARTINE 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS GERANT	10000	2025	222 000				
SMAIL SMAIL KARIM 16 RUE DE L'HERBETTE 95300 ENNERY ASSOCIE	4800	2025	222 000				

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E

[redacted] **ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : [redacted] — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 3 2 8 9 0 9 7 9 0 0 0 4 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 869	AG 3 869	
		Fonds commercial	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	27 227	AU 26 617	610
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH		BI	
		TOTAL (II)	BJ	31 096	BK 30 486	610
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	410 454	BY 17 195	393 259
		Autres créances (3)	BZ	5 731	CA	5 731
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	1 788 281	CG	1 788 281
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 601	CI	7 601
		TOTAL (III)	CJ	2 212 067	CK 17 195	2 194 872
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 243 162	1A 47 681	2 195 481

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)	DA	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	3 248
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	397 047
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	950 295
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instruments financiers à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 881
	Dettes fiscales et sociales	DY	350 963
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	95 347
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	779 995
	TOTAL (IV)	EC	1 245 187
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 195 481

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 245 187
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

AT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant ☐ *

Exercice N

			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD	492 992	FE		FF	492 992
	Production vendue services *	FG	1 437 569	FH		FI	1 437 569
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 930 561	FK		FL	1 930 561
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)					FP	2 822
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					F1	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	354
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 933 737
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	212 460
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	173 318
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 772
	Salaires et traitements *					FY	749 323
	Cotisations sociales (10)					FZ	289 147
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)					GA	3 718
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	900
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	
	Autres charges (12)					GE	3 889
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 436 528
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	497 209
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	26 520
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	26 520
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	26 520
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	523 729

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant ☐ *

			Exercice N
	Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
	Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)	HH	
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	126 682
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 960 257
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 563 210
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	397 047

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2026
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD : 3 869	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)		KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)		KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions (Dont Composants M2)		KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)		KS	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB : 27 227	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN : 27 227	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
FINANCIERES	Autres participations		8U	8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V
FINANCIERES		TOTAL IV	LQ	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG : 31 096	ØH	ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virements de poste à poste (1)	Diminutions : par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW : 3 869	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT : 27 227	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG	NH : 27 227	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G
FINANCIERES		TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL : 31 096	ØM

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant [X] *

Exercice N clos le 31/12/2025

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

...SEMENTS

DGFiP N° 2055 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 870	PF		PG		PH	3 870
TOTAL I		RK	3 870	RM		RN		RO	3 870
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 900	QM	3 718	QN		QO	26 618
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	22 900	QV	3 718	QW		QX	26 618
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	26 770	ØP	3 718	ØQ		ØR	30 488

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

CRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	19 117	6U	900	6V	2 822	6W	17 195	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	19 117	TY	900	TZ	2 822	UA	17 195	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	19 117	UB	900	UC	2 822	UD	17 195	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	900	UF	2 822			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	24 630				24 630
	Autres créances clients	UX	385 824		385 824		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 731		5 731		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS	7 601		7 601		
TOTAUX		VT	423 786	VU	399 156	VV	24 630
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	18 881	18 881		
Personnel et comptes rattachés		8C	47 084	47 084		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	157 985	157 985		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	33 036	33 036		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	74 473	74 473		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	38 387	38 387		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	3 548	3 548		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	91 799	91 799		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	779 995	779 995		
TOTAUX		VY	1 245 187	VZ 1 245 187		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	3 548
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058 - A 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE | Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET ☐ Néant ☐ * | **Exercice N, clos le :** 31/12/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE — WA : 397 047

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7	126 682
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes particuliers / impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)	I8
	- imposées aux taux à 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3

TOTAL I — WR : 523 729

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX

Mesures d' incitation

Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *										ZY
Majoration d'amortissement*										XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations* — France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5			XF
			S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA			
ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*)	XC			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)										XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		XG
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2

TOTAL II — XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice **(I moins II)**	XI	523 729	XJ
déficit **(II moins I)**			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*	ZL		XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	523 729	XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	65 918

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058 - C - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	294 271
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	294 271

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves — Réserves légales	ZB		
Affectations aux réserves — Autres réserves	ZD	294 271	
Dividendes	ZE		
Autres répartitions	ZF		
Report à nouveau	ZG		
(NB : le total I doit être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	294 271	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS

- Engagements de crédit-bail mobilier	(Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7		)	YQ	
- Engagements de crédit-bail immobilier					YR	
- Effets portés à l'escompte et non échus					YS	

DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- Sous-traitance					YT	130 726
- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	
- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	15 745
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	
- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	26 847
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ	173 318

DETAILS DES POSTES — IMPOTS ET TAXES

- CFE et CVAE					YW	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		)	9Z	3 772
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD					YX	3 772

T.V.A.

- Montant de la T.V.A. collectée	YY	368 103
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	73 177

DIVERS

- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*	ØB	710 410
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH	

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère,2 si société filiale — JH — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JR			
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT	

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
		Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

(13)

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter du CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 bis du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059 - C - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant [X] *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) (1)	

(1) Entreprises soumises à l'IS
(2) Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,80 % (2)	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % (3)	Solde des moins-values à 12,80 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. (6) = (2) + (3) - (4) - (5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

16 **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2059-E-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	7
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 930 561
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	1 930 561

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	354
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	354

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	349 713
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	36 065
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3 889
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	389 667

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + total 2 - total 3)**	OG	1 541 248

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.	SA	1 541 248

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 930 561	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	7
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2025		GZ	31/12/2025
Date de cessation	HR				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

** Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/2 (1)

N° de dépôt

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 33289097900047

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ECOFFI SOFTWARE

ADRESSE (voie) 122 AVENUE DE LA RESISTANCE

CODE POSTAL 93340 VILLE LE RAINCY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	20000
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	3	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	20000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** MME | Nom de famille KADRI | Prénom(s) CHADIA

Nom d'usage KADRI | % de détention 26,0000 | Nb de parts ou actions 5 200,00

Naissance : Date 20/05/1966 | N° Département 93 | Commune [redacted] | Pays France

Adresse : N° 16 | Voie ALLEE GERMAINE

Code postal 93190 | Commune LIVRY-GARGAN | Pays France

Titre **(2)** Mr | Nom de famille KADRI | Prénom(s) KARIM

Nom d'usage KADRI | % de détention 50,0000 | Nb de parts ou actions 10 000,00

Naissance : Date [redacted] | N° Département 99 | Commune AMIZOUR | Pays Algérie

Adresse : N° 12 | Voie AVENUE LAMARTINE

Code postal 69260 | Commune CHARBONNIERES-LES-BAINS | Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2059-F-SD 2026

2 / 2

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI) (1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 33289097900047

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ECOFFI SOFTWARE

ADRESSE (voie) 122 AVENUE DE LA RESISTANCE

CODE POSTAL 93340 VILLE LE RAINCY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	3	**NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES**	P4	20000
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	3	**TOTAL DES LIGNES P3 + P4**	P6	20000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Mr | Nom de famille SMAIL | Prénom(s) KARIM | Nom d'usage SMAIL | % de détention 24,0000 | Nb de parts ou actions 4 800,00 | Naissance : Date [redacted] | N° Département 99 | Commune [redacted] | Pays Algérie | Adresse : N° 16 | Voie RUE DE L'HERBETTE | Code postal 95300 | Commune ENNERY | Pays France

Titre **(2)** | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

DGFiP N° 2059-G-SD 2026

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET : 33289097900047

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ECOFFI SOFTWARE

ADRESSE (voie) 122 AVENUE DE LA RESISTANCE

CODE POSTAL 93340 VILLE LE RAINCY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

cerfa

N° 11093*27

N° 2067-SD

(2026)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE 2025 **ou exercice**

du 01/01/25

au 31/12/25

Désignation de l'entreprise SARL ECOFFI SOFTWARE

Adresse 122 AVENUE DE LA RESISTANCE 93340 LE RAINCY

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	KARIM KADRI DIRECTEUR COMMERCIAL	[redacted]
2	KARIM SMAIL DIRECTEUR INFORMATIQUE	15 TER RUE DE LA PROVIDENCE 17220 LA JARRIE
3	CHADIA LALAM-KADRI RESPONSABLE ADMIN. ET FINANCIERE	[redacted]
4	CARLOS FERREIRA ANALYSTE PROGRAMMEUR	[redacted]
5	RENAUD HONIAT FORMATEUR CONSEIL	[redacted]
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)					Frais de voyage et de déplacement (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	222 000				222 000				222 000
2	222 000				222 000				222 000
3	77 778				77 778				77 778
4	51 026				51 026				51 026
5	47 880				47 880				47 880
6									
7									
8									
9									
10									
**	620 684				620 684				620 684

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	974
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	5 316
Totaux	6 290

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2025 (total col. 9 + total col. 10) 10	626 974	- de l'exercice 2025 10	523 729
- de l'exercice précédent 10	624 387	- de l'exercice précédent 10	386 694

Nom et qualité du signataire
KARIM KADRI
GERANT

A LE RAINCY , le 23/04/26
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

ISACOMPTA (2026)
Copyright Groupe ISA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

Numéro de siret 33289097900047

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	33289097900047	6202A
SARL ECOFFI SOFTWARE 122 AVENUE DE LA RESISTANCE 93340 LE RAINCY	**Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)**	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	523 729
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	42 500
k	Dont plus value nette à long terme	
	Total lignes h à k	42 500
l	**BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 25,00 %** **(Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)**	481 229
m	**IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)**	

BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %	481 229
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %	42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Copyright Groupe ISA 2026 ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

SARL MASTERPRINT SOFTWARE

122 AVENUE DE LA RESISTANCE

93340 LE RAINCY

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 6201Z SIRET : 40079268500028

CABINET SECOMEX
51 BIS AVENUE DE CEINTURE Tél [redacted]

95880 ENGHIEN-LES-BAINS

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

SOMMAIRE

000256 - SARL MASTERPRINT SOFTWARE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS	**3**
Attestation	**4**
Bilan Actif	**5**
Bilan Passif	**6**
Compte de résultat	**7**
IMPRIMES FISCAUX	**9**
Réel Normal	**10**

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

COMPTES ANNUELS

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SARL MASTERPRINT SOFTWARE

Pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	**177 176,96 €**
Chiffre d'affaires	**321 009,62 €**
Résultat net comptable	**78 571,28 €**

Fait à ENGHIEN LES BAINS,
Le 02/04/2025.

DOCEUL NORA,
Expert-comptable.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

BILAN ACTIF

000256 - SARL MASTERPRINT SOFTWARE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)						
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				11,85		7,30
Créances Clients et comptes ratt.	[redacted]		[redacted]			
Autres créances	14,16		14,16		[redacted]	
Charges constatées d'avance	436,00		436,00		436,00	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	155 745,52		155 745,52	87,90	56 860,01	91,99
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**177 176,96**		**177 176,96**	**100,00**	**61 810,77**	**100,00**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**177 176,96**		**177 176,96**	**100**	**61 810,77**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*21 431,44*					

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

BILAN PASSIF

000256 - SARL MASTERPRINT SOFTWARE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 10 000,05)	10 000,05	5,64	10 000,05	16,18
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		3,20		5,63
Réserve légale	1 000,07		1 000,07	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	4 664,60		2 480,59	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	78 571,28	44,35	2 184,01	3,53
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**94 236,00**	**53,19**	**15 664,72**	**25,34**
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés			3 826,80	6,19
Dettes fiscales et sociales	82 940,96	46,81	42 319,25	68,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	**82 940,96**	**46,81**	**46 146,05**	**74,66**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**177 176,96**	**100**	**61 810,77**	**100**
(1) Dont à moins d'un an	*82 940,96*			

Voir l'attestation du professionnel de l'expertise comptable

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

COMPTE DE RÉSULTAT

000256 - SARL MASTERPRINT SOFTWARE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	321 009,62	209 838,38	111 171,24	52,98
Montant net du chiffre d'affaires	**321 009,62**	**209 838,38**	**111 171,24**	**52,98**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	0,55		0,55	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**321 010,17**	**209 838,38**	**111 171,79**	**52,98**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	10 607,54	8 444,34	2 163,20	25,62
Impôts, taxes et versements assimilés	1 387,83	1 725,00	-337,17	-19,55
Salaires	150 970,60	143 310,45	7 660,15	5,35
Cotisations sociales	58 947,81	54 388,93	4 558,88	8,38
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	1,11		1,11	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**221 914,89**	**207 868,72**	**14 046,17**	**6,76**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**99 095,28**	**1 969,66**	**97 125,62**	
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

COMPTE DE RÉSULTAT

000256 - SARL MASTERPRINT SOFTWARE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**				
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**				
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**99 095,28**	**1 969,66**	**97 125,62**	
Produits exceptionnels	(VII)		600,61	-600,61	-100,00
Charges exceptionnelles	(VIII)		0,26	-0,26	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**		**600,35**	**-600,35**	**-100,00**
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)	20 524,00	386,00	20 138,00	
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**321 010,17**	**210 438,99**	**110 571,18**	**52,54**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**242 438,89**	**208 254,98**	**34 183,91**	**16,41**
BÉNÉFICE OU PERTE		**78 571,28**	**2 184,01**	**76 387,27**	

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

IMPRIMES FISCAUX

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2026
cerfa
N° 11084*28
Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Exercice ouvert le	01/01/25	et clos le	31/12/25	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL MASTERPRINT SOFTWARE 122 AVENUE DE LA RESISTANCE 93340 LE RAINCY	
SIRET 4 0 0 7 9 2 6 8 5 0 0 0 2 8	Mél :
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Programmation informatique	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	56 595	Déficit			
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*
Société d'investissement immobilier cotée	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Autres dispositifs	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies*	France ruralités revitalisation FRR, *art. 44 quindecies A*

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % :

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : | Chiffre d'affaires : | Taux d'imposition :

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : | Taux d'imposition :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [X] NON [] Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CABINET SECOMEX 51 BIS AVENUE DE CEINTURE 95880 ENGHIEN-LES-BAINS ***Tél :*** [redacted]	***Tél :***

Examen de conformité fiscale (ECF)	***prestataire :***	Identité du déclarant :
		Date : 23/04/26 Lieu : LE RAINCY
		Qualité et nom du signataire : GERANT KARIM SMAIL
		Signature :

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2026 ISACOMPTA

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	2	3	4	5	6	7	8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E

ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 122 AVENUE DE LA RESISTANCE 93340 LE RAINCY — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 0 0 7 9 2 6 8 5 0 0 0 2 8 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2025 Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Participations	CS		CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ		BK	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CREANCES — Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20 981	BY	20 981
	Autres créances (3)	BZ	14	CA	14
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS — Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	155 746	CG	155 746
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	436	CI	436
	TOTAL (III)	CJ	177 177	CK	177 177
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	177 177	1A	177 177

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	4 665
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	78 571
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	94 236
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instruments financiers à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	82 941
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	82 941
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	177 177

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	82 941
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

AT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC				
	Production vendue biens *	FD / FE / FF	212 460			212 460
	Production vendue services *	FG / FH / FI	108 550			108 550
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	321 010			321 010
	Production stockée *	FM				
	Production immobilisée *	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)	FP				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	F1				
	Autres Produits (1) (11)	FQ				1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				321 010
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS				
	Variation de stocks (marchandises) *	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FU				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	FW				10 608
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX				1 388
	Salaires et traitements *	FY				150 971
	Cotisations sociales (10)	FZ				58 948
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)	GA				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*	GC				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	G1				
	Autres charges (12)	GE				1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				221 915
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				99 095
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				
	Reprises sur dépréciations	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	GO				
	Produits des cessions d'immobilisations financières	G2				
	Total des produits financiers (V)	GP				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				
	Différences négatives de change	GS				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	G3				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				99 095

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Néant ☐ *

		Exercice N
	Produits exceptionnels (7) (VII)	HD
	Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)	HH
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK 20 524
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL 321 010
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM 242 439
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN 78 571

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO
(2)	Dont { produits de locations immobilières			HY
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1G
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *			HP
	{ - Crédit-bail immobilier			HQ
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)		A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A8
	dont cotisations facultatives Madelin	A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2026
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Néant ☒ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Installations gales, agencts*, aménagts des constructions — Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN		LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
		TOTAL IV	LQ		LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG		ØH		ØJ	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	IO		LV		LW	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ	
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

ÉTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Néant [X] *

Exercice N clos le 31/12/2025

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

...SEMENTS

DGFiP N° 2055 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Néant [X] *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

CRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	20 981		20 981		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14		14		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS	436		436		
TOTAUX		VT	21 431	VU	21 431	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B				
Personnel et comptes rattachés		8C	14 811	14 811		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	28 002	28 002		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	20 524	20 524		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 072	17 072		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 532	2 532		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	82 941	VZ 82 941		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058 - A 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWA | Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET ☐ Néant ☐ * | **Exercice N, clos le :** 31/12/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE — WA : 78 571

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7	20 524
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes particuliers / impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)	I8
	- imposées aux taux à 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3

TOTAL I — WR : 99 095

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX

Mesures d' incitation

Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *										ZY
Majoration d'amortissement*										XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations* — France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5			XF
			S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA			
ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*)	XC			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)										XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		XG
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2

TOTAL II — XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	99 095
	déficit **(II moins I)**		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)		XN	99 095 XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	20 736

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058 - C - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 184
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	2 184

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	2 184
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	
(NB : le total I doit être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	2 184

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS

- Engagements de crédit-bail mobilier	(Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7		)	YQ
- Engagements de crédit-bail immobilier					YR
- Effets portés à l'escompte et non échus					YS

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- Sous-traitance					YT 2 368
- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ
- Personnel extérieur à l'entreprise					YU
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS 5 875
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV
- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST 2 365
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ 10 608

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

- CFE et CVAE					YW
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		)	9Z 1 388
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD					YX 1 388

T.V.A.

- Montant de la T.V.A. collectée	YY 64 202
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ 1 356

DIVERS

- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*	ØB 143 558
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK %
- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère,2 si société filiale — JH — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JR		
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
		Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

(13)

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Désignation de l'entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter du CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 bis du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

14 SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059 - C - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE

Néant [X] *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) (1)	

(1) Entreprises soumises à l'IS
(2) Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,80 % (2)	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % (3)	Solde des moins-values à 12,80 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. (6) = (2) + (3) - (4) - (5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

16 **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2059-E-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MASTERPRINT SOFTWARE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 Durée en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	3
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	321 010
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	321 010

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	2 368
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	8 240
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	10 609

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + total 2 - total 3)**	OG	310 402

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.	SA	310 402

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	321 010	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2025		GZ	31/12/2025
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

** Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

DGFiP N° 2059-F-SD 2026

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

N° de dépôt

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 4 0 0 7 9 2 6 8 5 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MASTERPRINT SOFTWARE

ADRESSE (voie) 122 AVENUE DE LA RESISTANCE

CODE POSTAL 93340 VILLE LE RAINCY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	500
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	4	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Mr | Nom de famille KADRI | Prénom(s) KARIM

Nom d'usage KADRI | % de détention 45,0000 | Nb de parts ou actions 225,00

Naissance : Date [redacted] | N° Département 99 | Commune AMIZOUR | Pays Algérie

Adresse : N° 12 | Voie AVENUE LAMARTINE

Code postal 69260 | Commune CHARBONNIERES-LES-BAINS | Pays France

Titre **(2)** Mr | Nom de famille SMAIL | Prénom(s) KARIM

Nom d'usage SMAIL | % de détention 45,0000 | Nb de parts ou actions 225,00

Naissance : Date [redacted] | N° Département 99 | Commune THENIA | Pays Algérie

Adresse : N° 16 | Voie RUE DE L'HERBETTE

Code postal 95300 | Commune ENNERY | Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

DGFiP N° 2059-G-SD 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET : 40079268500028

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MASTERPRINT SOFTWARE

ADRESSE (voie) 122 AVENUE DE LA RESISTANCE

CODE POSTAL 93340 VILLE LE RAINCY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

cerfa

N° 11093*27

N° 2067-SD

(2026)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE 2025 **ou exercice**

du 01/01/25

au 31/12/25

Désignation de l'entreprise SARL MASTERPRINT SOFTWARE

Adresse 122 AVENUE DE LA RESISTANCE 93340 LE RAINCY

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	SABRINA DESMOUCELLE ASSISTANTE COMMUNICATION	[redacted]
2	KELLY NIMAJIMBE ANALYSTE PROGRAMMEUR	[redacted]
3	[redacted]	[redacted]
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)					Frais de voyage et de déplacement (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	33 324				33 324				33 324
2	47 852				47 852				47 852
3	62 381				62 381				62 381
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	143 557				143 557				143 557

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Totaux	

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2025 (total col. 9 + total col. 10) 10	143 557	- de l'exercice 2025 10	99 095
- de l'exercice précédent 10	143 310	- de l'exercice précédent 10	2 570

Nom et qualité du signataire
KARIM SMAIL
GERANT

A LE RAINCY , le 23/04/26
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

ISACOMPTA (2026)
Copyright Groupe ISA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	40079268500028	6201Z
SARL MASTERPRINT SOFTWARE 122 AVENUE DE LA RESISTANCE 93340 LE RAINCY	**Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)**	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	99 095
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	42 500
k	Dont plus value nette à long terme	
	Total lignes h à k	42 500
l	**BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 25,00 %** **(Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)**	56 595
m	**IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)**	

BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %	56 595
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %	42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Copyright Groupe ISA 2026 ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

Annexe 1.2 bis

Situations comptables intermédiaires d'Ecoffi Software et de Masterprint Software arrêtées au 30 juin 2026

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

ECOFFI

SIRET : 33289097900047 - APE : 6202A

Comptes semestriels au
30 juin 2026

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

SOMMAIRE

COMPTES SEMESTRIELS 2

BILAN ACTIF 3
BILAN PASSIF 4
RÉSULTAT 5

ANNEXES 7

FAITS CARACTÉRISTIQUES DU SEMESTRE 8
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 9
IMMOBILISATIONS 11
AMORTISSEMENTS 12
DÉROGATOIRE 13
DÉPRÉCIATIONS 13
ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE 14
FILIALES ET PARTICIPATIONS 15
TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE 15
PROVISIONS 15
ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE 15
ENGAGEMENTS FINANCIERS 16
AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN 16
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE 16
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE 16
CHARGES À PAYER 16
PRODUITS À RECEVOIR 16
IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL 16
ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL 16

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

COMPTES SEMESTRIELS

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

BILAN ACTIF

	Semestre clos le 30/06/2026			Exercice clos le 31/12/25
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 30/06/26	
Capital souscrit - non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits …	3 869	3 869		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	27 227	26 617	610	610
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	31 096	30 486	610	610
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et comptes rattachés	328 294	17 195	311 099	393 259
Autres créances	7 785		7 785	5 731
Charges constatées d'avance				7 601
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 899 271		1 899 271	1 788 281
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	2 235 350	17 195	2 218 155	2 194 872
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (V)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (VI)				
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	2 266 445	47 681	2 218 764	2 195 481

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

BILAN PASSIF

	Semestre clos le 30/06/26	Exercice clos le 31/12/25
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport…		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	[redacted]	3 248
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	[redacted]	397 047
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	[redacted] 923	950 295
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		3 548
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 840	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	737	18 881
Dettes fiscales et sociales	265 410	350 963
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	35 503	91 799
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	785 353	779 995
TOTAL DETTES (III)	1 093 842	1 245 187
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFERENCES D'EVALUATION PASSIF (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	2 218 764	2 195 481

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

RÉSULTAT

	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue	916 181	1 930 561	(1 014 380)	-53%
Montant net du chiffre d'affaires	916 181	1 930 561	(1 014 380)	-53%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 822	(2 822)	-100%
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits	472	354	119	34%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	916 653	1 933 737	(1 017 084)	-53%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	78 066	212 460	(134 393)	-63%
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	109 038	173 318	(64 280)	-37%
Impôts, taxes et versements assimilés	372	3 772	(3 400)	-90%
Salaires	375 727	749 323	(373 597)	-50%
Cotisations sociales	123 490	289 147	(165 657)	-57%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		3 718	(3 718)	-100%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		900	(900)	-100%
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges		3 889	(3 889)	-100%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	686 693	1 436 528	(749 835)	-52%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	229 960	497 209	(267 249)	-54%

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025	Variation	
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Pertes ou bénéfice transféré (IV)				
TOTAL QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS EN COMMUN (III - IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 877	26 520	(23 643)	-89%
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	2 877	26 520	(23 643)	-89%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	2 877	26 520	(23 643)	-89%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + V - VI)	232 837	523 729	(290 892)	-56%
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)	0		0	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(0)		(0)	
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	58 209	126 682	(68 473)	-54%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	919 530	1 960 257	(1 040 727)	-53%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	744 902	1 563 210	(818 308)	-52%
BÉNÉFICE OU PERTE	174 628	397 047	(222 419)	-56%

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

ANNEXES

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

FAITS CARACTÉRISTIQUES DU SEMESTRE

1. FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Néant.

2. CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT LA COMPARABILITE D'UN EXERCICE A L'AUTRE

Néant.

3. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. RÈGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice couvrent la période du 1 janvier 2026 au 30 juin 2026 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), notamment la version consolidée au 1er janvier 2026.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.
Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

4. STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en écart de conversion.
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début du semestre	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin du semestre	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMO. INCORP.							
Frais d'établissement et de dév.							
Autres postes d'immo. incorp.	3 869					3 869	
TOTAL IMMO. INCORP. (I)	3 869					3 869	
IMMO. CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Instal. générales, agenc. des const.							
Instal. techniques, outillage							
Instal. générales, agenc. divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, inform., mobilier	27 227					27 227	
Emballages récupérables et divers							
Immo. corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMO. CORP. (II)	27 227					27 227	
IMMO. FINANCIERES							
Participations mises en équiv.							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immo. financières							
IMMO. FINANCIÈRES (III)							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	31 096					31 096	

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice					
	Durée d'utilisation ou taux d'amor-tissement	Mode d'amor-tissement	Amortissements cumulés à l'ouverture du semestre	Augmentations : Dotations du semestre	Diminutions	Amor-tissements cumulés à la clôture du semestre
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	5	L				
Fonds commercial						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5	L	3 869			3 869
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)			3 869			3 869
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre	20	L				
Constructions sur sol d'autrui	20	L				
Inst. générales, agencements et aménagements	10	L				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	10	L				
Inst. générales, agencements, aménagements divers	10	L				
Matériel de transport	5	L				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5	L	26 617			26 617
Emballages récupérables et divers	5	L				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)			26 617			26 617
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)			30 486			30 486

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice					
	Durée d'utilisation ou taux d'amor-tissement	Mode d'amor-tissement	Montant net au début du semestre	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin du semestre
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des obligations						
CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES						

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

DÉROGATOIRE

Néant

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture du semestre	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture du semestre
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients	17 195			17 195
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL	**17** 195			**17** 195

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	24 630	24 630	
Autres créances clients	303 664	303 664	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	5 132	5 132	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 620	2 620	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	32	32	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CRÉANCES	336 079	336 079	

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Néant

PROVISIONS

Néant

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	737	737		
Personnel et comptes rattachés	64 549	64 549		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	110 919	110 919		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	63 799	63 799		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	26 142	26 142		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	35 503	35 503		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	785 353	785 353		
TOTAL DETTES	1 087 002	1 087 002		

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Néant

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Néant

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	5 357
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**5357**

CHARGES À PAYER

Néant

PRODUITS À RECEVOIR

Néant

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL

Néant

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

Néant

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

MASTERPRINT

SIRET : 40079268500028 - APE : 6201Z

Comptes semestriels au
30 juin 2026

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

SOMMAIRE

COMPTES SEMESTRIELS **2**

BILAN ACTIF **3**
BILAN PASSIF **4**
RÉSULTAT **5**

ANNEXES **7**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DU SEMESTRE **8**
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES **9**
IMMOBILISATIONS **11**
AMORTISSEMENTS **11**
DÉROGATOIRE **11**
DÉPRÉCIATIONS **11**
ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE **11**
FILIALES ET PARTICIPATIONS **12**
TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE **12**
PROVISIONS **12**
ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE **12**
ENGAGEMENTS FINANCIERS **13**
AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN **13**
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE **13**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE **13**
CHARGES À PAYER **13**
PRODUITS À RECEVOIR **13**
IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL **13**
ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL **13**

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

COMPTES SEMESTRIELS

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

BILAN ACTIF

	Semestre clos le 30/06/2026			Exercice clos le 31/12/25
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 30/06/26	
Capital souscrit - non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits …				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et comptes rattachés			[redacted]	20 981
Autres créances	28 428			14
Charges constatées d'avance	872			436
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	199 175		199 175	155 746
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	228 474		228 474	177 177
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (V)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (VI)				
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	228 474		228 474	177 177

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

BILAN PASSIF

	Semestre clos le 30/06/26	Exercice clos le 31/12/25
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport…		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	83 236	4 665
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	47 847	78 571
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	142 083	94 236
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	329	
Dettes fiscales et sociales	66 344	82 941
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 718	
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	86 391	82 941
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFERENCES D'EVALUATION PASSIF (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	228 474	177 177

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

RÉSULTAT

	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue	262 933	321 010	(58 077)	-18%
Montant net du chiffre d'affaires	262 933	321 010	(58 077)	-18%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits		1	(1)	-100%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	262 933	321 010	(58 077)	-18%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	4 806	10 608	(5 802)	-55%
Impôts, taxes et versements assimilés	189	1 388	(1 199)	-86%
Salaires	137 984	150 971	(12 987)	-9%
Cotisations sociales	56 158	58 948	(2 790)	-5%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges		1	(1)	-100%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	199 137	221 915	(22 778)	-10%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	63 796	99 095	(35 299)	-36%

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025	Variation	
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Pertes ou bénéfice transféré (IV)				
TOTAL QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS EN COMMUN (III - IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + V - VI)	63 796	99 095	(35 299)	-36%
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	15 949	20 524	(4 575)	-22%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	262 933	321 010	(58 077)	-18%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	215 086	242 439	(27 353)	-11%
BÉNÉFICE OU PERTE	47 847	78 571	(30 724)	-39%

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

ANNEXES

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

FAITS CARACTÉRISTIQUES DU SEMESTRE

1. FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Néant.

2. CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT LA COMPARABILITE D'UN EXERCICE A L'AUTRE

Néant.

3. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. RÈGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice couvrent la période du 1 janvier 2026 au 30 juin 2026 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), notamment la version consolidée au 1er janvier 2026.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.
Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

4. STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en écart de conversion.
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

IMMOBILISATIONS

Néant

AMORTISSEMENTS

Néant

DÉROGATOIRE

Néant

DÉPRÉCIATIONS

Néant

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	25 099	25 099	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 329	3 329	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	872	872	
TOTAL DES CRÉANCES	29 300	29 300	

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Néant

PROVISIONS

Néant

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	329	329		
Personnel et comptes rattachés	24 372	24 372		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 393	19 393		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	19 936	19 936		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 643	2 643		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	19 718	19 718		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	86 391	86 391		

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Néant

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Néant

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Néant

CHARGES À PAYER

Néant

PRODUITS À RECEVOIR

Néant

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL

Néant

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

Néant

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

Annexe 1.4

Méthode d'évaluation de l'apport-fusion – Rémunération de l'apport-fusion

1. METHODE D'EVALUATION DE L'APPORT-FUSION

Conformément aux dispositions des articles 743-1 et suivants du Plan comptable général, qui imposent la méthode de valorisation à la valeur comptable lorsque l'opération implique des sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante devraient, en principe, être transmis pour leur valeur nette comptable.

Toutefois, et en application des dispositions de l'article 743-3 du Plan comptable général, l'actif net apporté dans le cadre de la présente opération de fusion étant insuffisant pour permettre la libération du capital social, les éléments d'actif et de passif apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante doivent être évalués à leur valeur réelle.

Sur la base de cette méthode d'évaluation, la valeur de l'actif net apporté à la Société Absorbante par la Société Absorbée qui sera transmis de plein droit s'élève à deux millions neuf cent mille (2 900 000) euros.

2. REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

2.1. Valorisation des sociétés participant à la présente fusion

Pour la détermination du rapport d'échange entre les actions de la Société Absorbée et les actions de la Société Absorbante, et sur la base d'une valorisation arrêtée au 29 avril 2026, la valeur réelle d'une action de la Société Absorbée a été arrêtée à cinq mille huit cents (5 800) euros et la valeur réelle d'une action de la Société Absorbante a été arrêtée à cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-deux (191,82 €).

2.2. Détermination du rapport d'échange

Compte tenu de ce qui précède, la parité d'échange est d'environ trente virgule vingt-quatre (30,24) actions de la Société Absorbante pour une (1) action de la Société Absorbée.

En conséquence, le nombre d'actions à émettre est donc de quinze mille cent dix-huit (15 118) eu égard aux cinq cents (500) actions composant le capital social de la Société Absorbée.

En cas de rompus, les associés de la Société Absorbée déclarent en faire leur affaire personnelle. L'attribution à chacun des associés de la Société Absorbée des actions de la Société Absorbante est en conséquence répartie comme décrit au point 2.3 ci-après.

2.3. Augmentation de capital de la Société Absorbante

La Société Absorbante procédera, à la Date de Réalisation, à une augmentation de capital d'un montant nominal total de trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent cinquante (377 950) euros, par l'émission de quinze mille cent dix-huit (15 118) actions ordinaires émises au pair, soit à vingt-cinq (25) euros chacune, à attribuer aux associés de la Société Absorbée dans les proportions suivantes :

- Quatorze mille trois cent quatre-vingt-douze (14 392) actions ordinaires au profit de Cadratin Software, en l'échange des quatre cent soixante-seize (476) actions ordinaires qu'elle détient dans le capital social de la Société Absorbée ;

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

- Trois cent soixante-trois (363) actions ordinaires au profit de Monsieur Karim Kadri, en l'échange des douze (12) actions ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société Absorbée ; et

- Trois cent soixante-trois (363) actions ordinaires au profit de Monsieur Karim Smaïl, en l'échange des douze (12) actions ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société Absorbée.

Le capital social de la Société Absorbante sera ainsi augmenté de la somme de trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent cinquante (377 950) euros pour le porter de cinq cent mille (500 000) euros à huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent cinquante (877 950) euros.

2.4. Prime de fusion

La différence entre (i) la valeur de l'actif net apporté (2 900 000 €) et (ii) le montant nominal de ladite augmentation de capital (377 950 €), soit la somme de deux millions cinq cent vingt-deux mille cinquante (2 522 050) euros, constituera une prime de fusion, laquelle sera comptabilisée au passif du bilan de la Société Absorbante et sur laquelle porteront les droits de tous les associés, anciens et nouveaux, de la Société Absorbante.

Docusign Envelope ID: EF4E8426-09EC-8B6B-81E0-D906633CEB02

Annexe 5.2

Liste des droits de propriété intellectuelle de la Société Absorbée

La Société Absorbée est titulaire des droits de propriété intellectuelle suivants : MASTERPRINT WORKFLOW AUTOMATION (marque figurative déposée le déposée le 6 avril 2022 sous le numéro nº 4859126) ; EASYPRINT SOLUTION (marque verbale déposée le 6 février 2020 sous le numéro 4621241) ; MASTERPRINT PROFESSIONAL (marque verbale déposée le 6 février 2020 sous le numéro 4621236) ; MASTERPRINT SOFTWARE (marque figurative) ; E-BUSINESS NETWORK (marque figurative déposée le 6 avril 2022 sous le numéro 4859131) ; trois logiciels protégés.